



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.223

OBJET : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE FRANÇOIS BOUILLON

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

Mme Patricia LARNAUDIE, M. Francis TAULAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : Madame Michèle JONES

Politique Publique : Valorisation du Patrimoine

OBJET : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE FRANÇOIS BOUILLON

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

A la suite de l'exposition consacrée à l'artiste François Bouillon dans le cadre des "Contrepoints Contemporains" de la saison Picasso/Cézanne en 2009 au Musée des Tapisseries, il a été décidé d'enrichir les collections des musées d'Aix-en-Provence par l'acquisition d'une œuvre représentative du travail de ce plasticien.

L'œuvre de François Bouillon, d'une grande simplicité, n'en est pas moins très puissante : - vocabulaire de formes évidentes, claires, précises, essentielles et particulièrement efficaces, dont le principe symbolique et le fonctionnement poétique est immédiatement perceptible. François Bouillon a renoué avec les gestes des premiers hommes ; sa recherche passe par des formes très contemporaines, dessin et sculpture, mais aussi photographie et installation *in situ*. Son œuvre d'une grande force, est révélatrice des questionnements et des recherches sur les sources de l'art et de la peinture. Le signe, la trace, la main font référence à l'origine de l'art pariétal.

La technique très particulière de peinture sur altuglas tente de faire disparaître le support pour révéler la paroi comme à l'origine du geste créatif.

Je vous propose l'acquisition dans la série " L'acéphale et jeu de main ", datée de l'année 2000, d'une œuvre comprenant 45 altuglas (40 X 40 cm) et 1 altuglas (240 X 125 cm) pour la somme de 35 000 euros (trente cinq mille euros).

Dans le cadre de cette acquisition François Bouillon, fera don à la Ville d'Aix-en-Provence d'une autre œuvre présentée dans l'exposition.

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de :

- **DECIDER** l'acquisition de l'œuvre sus mentionnée dont l'imputation se fera sur le chapitre 90324-2161-1442, qui présente les disponibilités nécessaires.

2010.223 - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE FRANÇOIS BOUILLON

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**